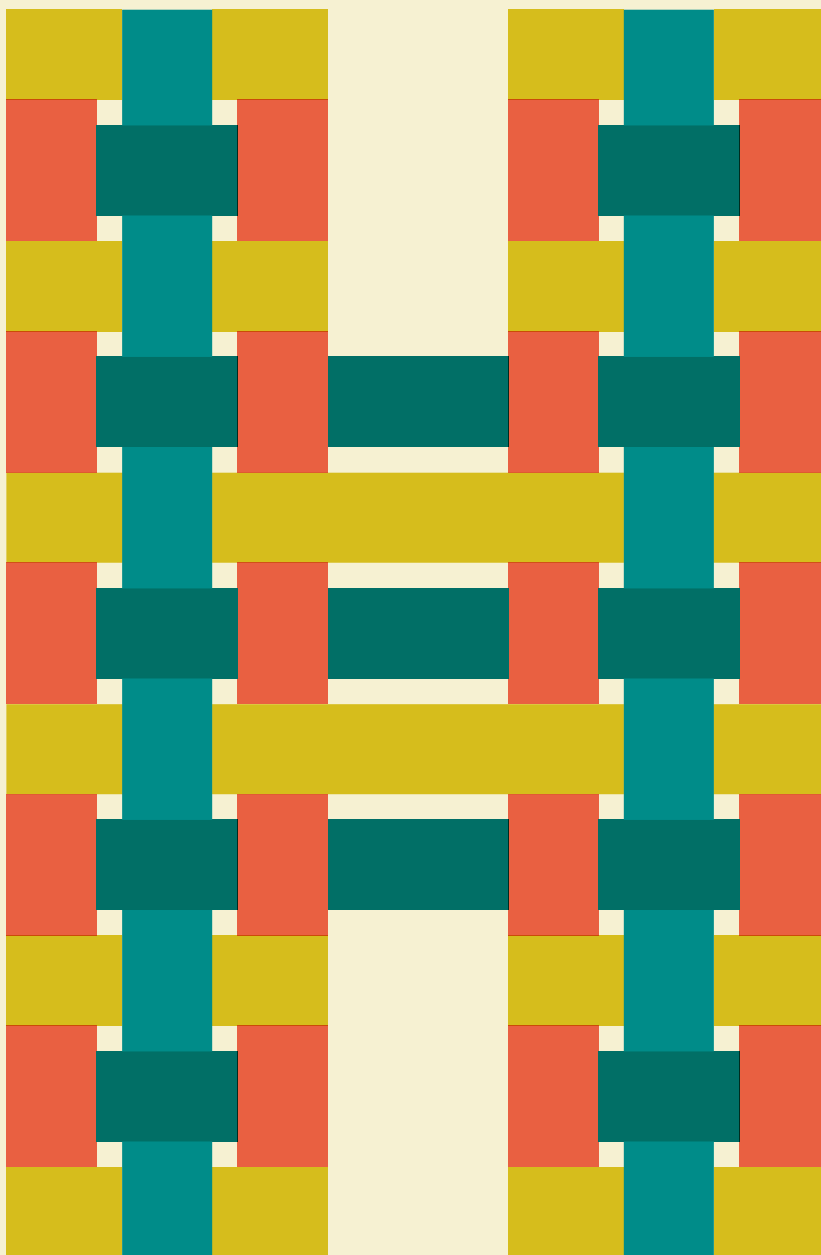


Document d'enregistrement universel 2020

EXTRAIT RSE

Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF)

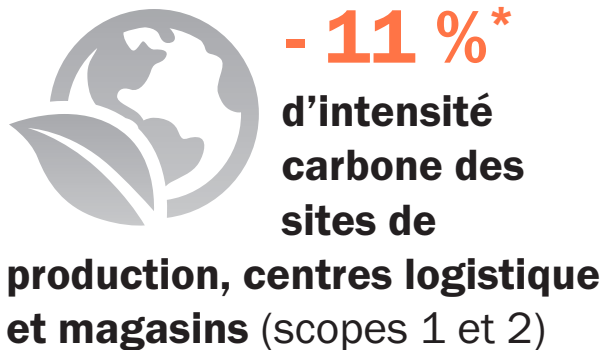


Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale

Comme détaillé ci-dessous, **Hermès est investisseur depuis 2012 dans le fonds carbone Livelihoods**, et perçoit chaque année des crédits carbone théoriquement de plus en plus élevés en fonction du développement des projets. En 2020 cependant, du fait de la pandémie, certains projets de Livelihoods (<https://livelihoods.eu/>) n'ont pas pu être vérifiés et n'ont donc pas pu livrer des crédits carbonés. Hermès s'est alors rapproché en fin d'année de la société EcoAct pour faire l'achat complémentaire de crédits carbone à haute valeur environnementale et sociale, pour rester dans une dynamique en croissance par rapport à l'an passé.

Analyse des principaux postes du bilan carbone

Du fait de la grande diversité des activités du groupe, les postes d'émissions des scopes 1 et 2 les plus contributeurs sont très différents d'une activité à l'autre, conduisant les métiers à élaborer des plans spécifiques à leurs enjeux propres. Les consommations énergétiques donnent une vision des principaux métiers contributeurs. Les magasins, qui représentent 19 % du total (et 37 % des scope 1 et 2 *market-based*), font l'objet d'une attention particulière sur leurs consommations énergétiques. L'ensemble des mesures de réduction des consommations est détaillé ci-dessus.



* Base 2018, Scope 2 market-based

Le *GreenHouse Gas Protocol* (GHG Protocol) propose de déterminer les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 à partir de 15 catégories. En retenant les catégories significatives de l'activité du groupe telle que décrite au § 2.1 « *Modèle d'affaires* », le calcul des émissions du scope 3 est conduit chaque année avec l'aide d'un conseil spécialisé. Il prend en compte les facteurs d'émission et définitions techniques les plus récentes et les mieux adaptées aux spécificités du groupe Hermès. Cette approche est affinée au fur et à mesure des avancées dans ce domaine.

Pour Hermès, les principales catégories sont les suivantes :

- ♦ matières premières utilisées : tous les cuirs, soies, cachemires, autres textiles, métaux et pierres précieuses, ingrédients des parfums (catégorie [1]) ;
- ♦ emballages et conditionnements des produits (catégorie [1]) ;
- ♦ achats et sous-traitance (catégorie [1]) ;
- ♦ transports des marchandises et produits en amont des manufactures, transports inter-sites et transports aval des produits jusqu'en magasin (catégories [4] et [9]) ;

- ♦ déplacements des collaborateurs : trajets domicile/travail des artisans, déplacements d'affaires nationaux et internationaux (catégories [6] et [7]) ;
- ♦ amont de l'énergie consommée (catégorie [3]) ;
- ♦ immobilisations (catégorie [2]) ;
- ♦ déchets de l'organisation (catégorie [5]).

Au sein du scope 3, en complément des matières, les transports représentent une part importante dans les émissions, ceci est la contrepartie d'une fabrication française et d'une distribution mondiale. Comme expliqué ci-après, ces transports font l'objet d'analyses détaillées et d'actions opérationnelles pour en réduire l'impact.

Les évolutions constatées sur le scope 3 résultent à la fois de la réduction d'émissions sur certaines catégories, d'une meilleure mesure de certaines autres catégories (estimations remplacées par des calculs précis), et d'une évolution dans les facteurs d'émissions (réactualisation).

2.5.2.2 Focus métiers

Immobilier

En 2019, deux bilans de gaz à effet de serre des travaux ont été réalisés sur un site de production (maroquinerie des Alpes et des Abrêts) et sur un site de distribution (magasin George V Paris). Ces bilans ont permis d'une part d'évaluer l'impact environnemental des constructions et d'autre part d'ajuster l'étalon de référence d'un agencement et d'une construction pour orienter les ambitions de réduction d'émissions de CO₂ sur les projets futurs et renforcer le référentiel construction durable Hermès.

En 2020, la direction du développement immobilier groupe s'engage dans une démarche de **réduction de 50 % de l'empreinte carbone/m²** des surfaces construites ou aménagées d'ici 2030. Ceci en réponse aux engagements du groupe d'une baisse relative, compte tenu de la corrélation entre l'activité et les m².

Afin de mesurer et de contrôler l'empreinte carbone des constructions au regard des objectifs du groupe à atteindre, la direction immobilière systématise l'analyse du cycle de vie (ACV) des matériaux de construction choisis pour chaque projet immobilier.

Ainsi, l'amélioration du bilan de gaz à effet de serre des nouveaux magasins et des nouveaux bâtiments repose sur une attention particulière pour le choix des matériaux de construction, la diminution de leur poids, la recherche d'approvisionnements locaux et leur mode de transport peu émissif en carbone.

Le référentiel construction durable d'Hermès prend en compte les enjeux carbonés et les objectifs issus des engagements du groupe dans le cadre des projets de constructions neuves, de rénovation et de déconstruction.

Transports

La direction commerciale travaille sur des projets d'amélioration de l'empreinte logistique. Les principaux chantiers portent sur le transport de proximité, en privilégiant le recours à des modes de transport neutres en émission carbone ; les transports plus lointains, en substituant lorsque cela est possible le maritime ou le ferroviaire à l'aérien ; et l'optimisation des volumes transportés.

Le transport de proximité, c'est-à-dire les livraisons en centre-ville à partir des entrepôts locaux, est réalisé lorsque cela est possible en véhicules électriques ou hybrides. À titre d'exemple, les sites parisiens sont livrés depuis le centre logistique français avec des véhicules soit hybrides, soit électriques.

Pour les transports plus lointains (Asie, Amérique, Océanie), le maritime est utilisé de préférence lorsque la nature, le volume et/ou la quantité des articles à transporter le justifient. Cela concerne à ce jour notamment les éditions (par exemple la revue biannuelle *Le Monde d'Hermès*), les éléments liés aux événements de communication, les agencements magasins, les uniformes des vendeurs. Des tests sont par ailleurs menés pour le transport par voie maritime (vers l'Asie et les États-Unis) ou par voie ferroviaire (vers la Chine) d'autres catégories d'articles, notamment le mobilier, les chaussures et le prêt-à-porter.

Les appels d'offres en matière de transport de marchandises incluent systématiquement un critère lié à l'amélioration de l'empreinte carbone.

Enfin, **l'optimisation des volumes transportés constitue un levier fort pour l'amélioration de l'empreinte logistique.** Les outils de préparation des commandes ont été modernisés en 2019 et 2020 : pré-colisage automatisé, optimisation des circuits de préparation des commandes, et adaptation automatisée de la hauteur des caisses de transport avant fermeture concourent à la limitation du volume transporté, à nombre d'articles équivalent.

En complément de l'ensemble de ces actions de réductions émissions, et depuis 2020, l'impact carbone des livraisons européennes est compensé directement par les prestataires Fedex et DHL.

Enfin, à l'échelle des collaborateurs, Hermès a lancé en 2020 plusieurs actions afin de poursuivre la promotion de la mobilité douce. D'une part, à travers une politique volontariste de remplacement des véhicules thermiques par l'électrique ou l'hybride rechargeables (22 % de la flotte actuelle en France), tant pour les véhicules de fonction que les véhicules de services. D'autre part, à travers la proposition d'une solution de location longue durée de vélos électriques avec une faible participation des collaborateurs d'Hermès Sellier et d'Hermès International ; le groupe prenant en charge 70 % du loyer. Dans ce cadre, une sensibilisation à l'usage des vélos a été mise en place via l'organisation de deux ballades durant la semaine du développement durable (1er Octobre 2020).

Tanneries

Le bilan de gaz à effet de serre du pôle Tanneries et Cuirs précieux a été mis à jour pour l'année 2020.

Celui-ci a fait l'objet d'un travail important avec l'aide de consultants spécialisés afin d'améliorer l'exhaustivité et la qualité des données incluses, notamment les facteurs d'émissions considérés. La totalité des émissions des scopes 1, 2 et 3 (incluant les impacts liés à l'élevage des animaux) est ainsi consolidée au niveau du pôle depuis deux ans.

Les tanneries de crocodiliens et de veau, la mégisserie de chèvre ainsi que les fermes d'élevage et les installations de transformation détenues par le pôle représentent environ un tiers du bilan de gaz à effet de serre. Le reste des émissions de CO₂ se répartit entre les élevages externes et, dans une moindre mesure, le fret amont (approvisionnement des peaux) et aval (expédition des peaux finies vers les clients), les activités de sous-traitance ainsi que les sièges sociaux et bureaux commerciaux. Depuis 2010, une filière de transport maritime des peaux est mise en

place pour l'*Alligator Mississippiensis* en provenance du sud des États-Unis, pour le *Crocodylus Niloticus* en provenance d'Afrique, et, depuis 2013, pour le *Crocodylus Porosus* en provenance d'Australie. La part du transport maritime dans les approvisionnements de peaux brutes de crocodiliens reste stable par rapport à 2019 et représente 20 % des approvisionnements. Le pourcentage de peaux brutes en provenance d'Afrique est, quant à lui, légèrement supérieur avec un tiers d'entre elles approvisionnées par voie maritime en 2020.

Textile

Le bilan de gaz à effet de serre de la filière est revu chaque année afin d'analyser l'impact des actions sur la réduction des gaz à effet de serre. Les postes émetteurs principaux sont les achats (étoffes, produits chimiques et emballages), les besoins en énergie, le fret inter-sites, le fret amont et les déplacements des salariés.

Le travail de la filière sur la réduction des consommations énergétiques, la mutualisation des transports et des achats, la réduction des stocks, le rappel des règles de déplacement et les réunions à distance ont permis de réduire les émissions.

Afin de réduire les déplacements des salariés et d'envisager des solutions de transports « doux », les sites de Bourgoin et de Pierre-Bénite participent à la définition et animation de plans de déplacement. Le site d'ITH a intégré depuis le mois de septembre 2019 le plan de mobilité inter-entreprises régional afin d'étudier des pistes d'amélioration sur les déplacements des employés dans la zone d'activité. Un défi mobilité a ainsi été réalisé sur le site, ce jour-là, environ 10 % des salariés ont opté pour un mode de déplacement différent de la voiture. Les établissements Holding Textile Hermès et Ateliers AS, en lien avec la manufacture de Pierre-Bénite, ont réalisé un diagnostic global sur les déplacements domicile-travail. Plusieurs actions ont déjà été entreprises à la suite de ce diagnostic : une aide financière est proposée pour l'achat d'un vélo et des indemnités kilométriques sont versées, des outils ont été fournis afin de faciliter les réunions à distance, des places de parking dédiées ont été attribuées au co-voiturage. Enfin, le bilan transport et la problématique d'impact carbone sont progressivement intégrés dans les projets ainsi que dans les Comités de développement et industrialisation des produits.

Cuir

Au sein du pôle Maroquinerie, les premières réflexions autour de l'empreinte carbone des activités ont été initiées en 2006 avec une démarche de bilan de gaz à effet de serre lancée à la manufacture de Pierre-Bénite et étendue à l'ensemble des autres maroquineries en 2008. Depuis, la mesure régulière des émissions carbone permet de nourrir les plans de progrès avec des actions concrètes comme la mise en place de véhicules de service électriques ou encore l'accroissement de la part des énergies renouvelables.

Les économies d'énergie réalisées en 2019 (consommation réduite de 2 236 MWh par rapport à 2018) permettent de diminuer l'impact Carbone annuel lié aux scopes 1 et 2 de plus de 250 tonnes de CO₂ eq.

En 2019, la mise en œuvre de plans de mobilité a été réalisée sur les maroquineries de Belley, d'Aix-les-Bains et de Pierre-Bénite (démarche collaborative avec la soie pour ce dernier site). Cet exercice a permis d'identifier des actions concrètes d'amélioration alimentant un plan d'actions pluriannuel spécifique à chaque site.

Le pôle Maroquinerie, en cohérence avec les cibles de réduction de l'empreinte carbone du groupe, a défini de nouveaux objectifs pour la construction des futurs sites manufacturiers : les programmes de construction de manufacture incluent dorénavant la cible Bepos.

En 2020, le pôle a par ailleurs lancé une démarche d'ACV (analyse de cycle de vie) de ses produits où le carbone joue un rôle important. Elle permet de renforcer les travaux internes selon une hiérarchisation objective (comme l'impact du transport ses salariés en zone rurale), et prépare le futur affichage environnemental.

Cristallerie

Le bilan de gaz à effet de serre de la manufacture a été mis à jour pour l'année 2020. Ce dernier est en diminution par rapport à 2019, notamment sur la consommation en gaz naturel et les achats de matières premières. La part des énergies utilisées dans le processus de fusion de la matière reste majoritaire. L'énergie électrique utilisée par la manufacture est à 100 % de l'électricité dite « verte ». La collecte des données utilisées pour réaliser le bilan de gaz à effet de serre s'est encore structurée et fiabilisée, notamment avec l'utilisation de données plus détaillées sur le fret et les déplacements. Cette démarche d'analyse alimente les projets à venir pour la manufacture et nourrit son Plan eau – énergies – carbone.

2.5.2.3 ENGAGER DES ACTIONS DE COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRE

En complément de ses actions pour réduire ses émissions carbonées en valeur relative puis absolue, le groupe a décidé la mise en place d'un dispositif de compensation carbone volontaire, à haute valeur environnementale, sociale et sociétale afin de réduire son empreinte globale.

Hermès a rejoint, en juin 2012, le fonds Livelihoods (LCF), une coalition d'entreprises finançant des projets de compensation carbone à haute valeur sociale et environnementale. Les actions de Livelihoods sont précisées ci-après et dans le chapitre relatif aux relations avec les parties prenantes, expliquant notamment que plus de 130 millions d'arbres ont déjà été plantés, au bénéfice de plus d'un million de personnes (cf. chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.7.2.2) par le fonds LCF1.

Le fonctionnement de ce dispositif repose sur **sept principes** structurants, fondements de la charte Livelihoods, qui contribuent à sa valeur :

- ♦ **la réduction d'abord** : les crédits carbone générés par les projets Livelihoods ne viennent qu'en complément des efforts internes de réduction, et sont un des paramètres du chemin pour atteindre des objectifs de neutralité à horizon 2050 ;
- ♦ **le principe d'additionnalité** : les projets soutenus par Livelihoods n'auraient pas vu le jour sans son investissement, qui nécessite une étude pointue dans des contextes sociaux et écologiques complexes. Il ne s'agit pas de projets sur étagère et standardisés, comme peuvent l'être certains projets carbone d'énergie renouvelable par exemple. Il s'agit d'aider des communautés défavorisées et parfois marginalisées à sortir de la pauvreté, comme formalisé dans la charte « Livelihoods » ;

- ♦ **des crédits carbone certifiés selon les plus hauts standards**, *Gold Standard* et *Verra* (ex VCS), qui valident du carbone effectivement séquestré (et non pas des estimations de réduction d'émission ou des projections futures). De plus, chaque projet donne lieu à un suivi et des calculs d'impacts selon les ODD des Nations Unies ;
- ♦ **un risque entrepreneurial pour financer les projets à leur début : Livelihoods n'achète pas de crédits « sur le marché » issus de projets déjà engagés, en acceptant de verser une marge à un intermédiaire. Il aide des communautés défavorisées en investissant pour eux dès le début, en prenant le risque de 2 à 6 M€ sur chaque projet, sans garantie absolue de retour.** Les communautés concernées n'ont pas les moyens de leurs projets sans cette prise de risque. Le financement du projet se fait sur les premières années, les résultats s'observent lorsque les arbres poussent par exemple, parfois cinq ans après que l'essentiel des investissements soient faits ;
- ♦ une approche de **coalition d'entreprises** animées par le même esprit : tous les investisseurs de Livelihoods mutualisent leur engagement, et reçoivent donc des crédits issus d'un portefeuille de projets développés et discutés ensemble ;
- ♦ **une approche de long terme** : les entreprises et les porteurs de projets, ainsi que les communautés, sont engagés sur des projets de 10 ans (projets énergie) à 20 ans (projets agricoles). Pendant cette période, le fonds aidera les communautés, suivra les projets et recevra au bout de quelques années des crédits. Des engagements de cette durée sont singuliers pour des coalitions d'entreprises ;
- ♦ **des communautés locales directement bénéficiaires des projets** : grâce aux ONG coordinatrices de projets niveau local, les communautés bénéficient directement des avancées que les projets mettent en œuvre : accroissement de la fertilité des sols, agriculture régénérative, pratique agroécologique efficaces, restauration des écosystèmes, génération de revenus agricoles, forestiers, marins et amélioration des conditions de vie. C'est d'ailleurs un facteur clé de succès des projets, les communautés se mobilisent car elles trouvent un avantage direct.

Le fonds Livelihoods est organisé par un système de compartiments successifs. Le premier compartiment LCF1 (Livelihoods carbon fund 1), ouvert en 2011, est encore à ce jour le seul à délivrer des crédits carbonés. Hermès est également actionnaire depuis 2017 d'un second compartiment, LCF2. Des nombreux projets sont déjà lancés par ce fonds, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Rwanda et au Malawi, sur des projets agroforestiers, de mangrove ou d'énergie. Ils devraient générer ses premiers crédits en 2021.

Capitalisant sur une expérience de 10 ans avec des investisseurs privés, Livelihoods a annoncé fin 2019 le lancement d'un 3e fonds Carbone pour aider entreprises, investisseurs financiers et villes à accélérer l'action climat et générer un impact social à grande échelle.

Ce 3e Fonds Carbone Livelihoods (LCF3) vise un objectif d'investissement de 150 M€ pour améliorer la vie de 2,5 millions de bénéficiaires dans les pays en développement. Dans la continuité des fonds LCF1 et LCF2, ce nouveau fonds à impact investira dans des projets communautaires pour la restauration des écosystèmes naturels, l'agroforesterie et l'agriculture régénérative.

Hermès a confirmé en 2020 son engagement en faveur du climat, des communautés et de la biodiversité par un investissement au sein de ce troisième compartiment LCF3. Chacun de ces fonds ayant une durée de

vie de 20 ans, le groupe illustre ainsi la philosophie long terme et continue de son engagement pour réduire les impacts du changement climatique.

Comme évoqué au chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.7.2.1.4, les projets Livelihoods produisent bien entendu des impacts positifs qui vont au-delà de la séquestration ou la réduction d'émissions carbone, comme illustré pour LCF1 comme suit :

FONDS LCF1 DE LIVELIHOODS



20 M€
déjà investis



2,1 MtCO2eq
séquestrés ou évités au sein
des écosystèmes naturels et agricoles



130 millions
d'arbres plantés



32 000 hectares
plantés et préservés
(en cours d'évaluation)



> 200 000 familles touchées

1 million de personnes
bénéficiaires

120 000 foyers de
cuisson améliorés déployés

Les livraisons de carbone se développent à mesure que les arbres grandissent (les projets concernés s'étendent sur 20 ans). Elles ont été effectuées en 2020 pour la septième fois après vérification par des auditeurs spécialisés (selon les normes Gold Standard et Verra- VCS).

Si en 2020, la crise de la Covid 19 a eu peu d'impact sur le côté opérationnel des projets et leur développement, elle a perturbé en revanche les opérations de vérification des auditeurs carbone, retardant les livraisons carbone sur la période (les crédits carbone non vérifiés en 2020 seront disponibles en 2021). Deux projets sur cinq n'ont pas pu être vérifiés, réduisant significativement le montant des crédits carbone certifiés et disponibles pour les actionnaires de Livelihoods.

Afin de respecter son engagement de couvrir par des crédits carbone l'intégralité de ses émissions sur les scopes 1 et 2, Hermès s'est rapproché de la société EcoAct, afin de faire l'acquisition complémentaire de crédits carbone à haute valeur sociale et environnementale. EcoAct, un des acteurs majeurs et reconnus du marché carbone en France, a cédé au groupe des crédits certifiés Gold Standard provenant de projets de foyers améliorés au Kenya et au Malawi.

Au total, Hermès a reçu et annulé 46 200 crédits carbone au titre de 2020, contribuant à compenser 134 % de ses émissions carbone sur les scopes 1 et 2.

Le § 2.7 « Les communautés : parties prenantes et ancrage territorial » donne plus de précisions sur le volet sociétal de Livelihoods.

2.7.2.1.4 Livelihoods Carbon Fund

Hermès est partenaire depuis 2012 du fonds Livelihoods Carbon Fund (LCF) qui vise à améliorer durablement les conditions de vie de communautés défavorisées en développant des projets à large échelle ayant un réel impact contre le changement climatique (www.livelihoods.eu).

LCF a pour vocation d'investir dès l'origine (avec une approche entrepreneuriale et un risque d'investissement) dans trois types de projets (écosystèmes, agroforesterie, énergie) en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le fonds rassemble 10 partenaires : Danone, Crédit Agricole, CDC, Schneider Electric, La Poste, Hermès International, Voyageurs du Monde, SAP, Firmenich et Michelin. Le fonds comporte deux compartiments (LCF1 et LCF2). La durée initiale du fonds LCF1 est de 24 ans, et la durée d'un projet varie entre 10 et 20 ans. LCF1, lancé en 2011, est le seul qui génère des crédits carbone à ce jour. Le compartiment LCF2, lancé en 2017, d'une taille supérieure au LCF1, parvient à mi-parcours de son processus d'investissement, notamment par l'extension de projets du compartiment LCF1. Il ne délivre pas de crédits pour le moment.

LE FONDS CARBONE LIVELIHOODS #1

9 projets d'envergure avec des résultats sociaux et environnementaux concrets



1 M

de personnes
bénéficiaires
des projets

130 M

d'arbres
plantés

120 000

familles équipées
de foyers de
cuisson améliorés

10 M

de tonnes de CO₂
séquestrées sur
20 ans

9

projets en cours
(Asie, Afrique,
Amérique Latine)

40 M €

d'investissement

Les projets génèrent des bénéfices pour les communautés locales, pour les écosystèmes, mais également pour les partenaires au sein du fonds, qui obtiennent au fil du développement des projets, et au prorata de leur investissement, des crédits carbone à fort impact environnemental et social. Ces projets, dont une des caractéristiques est d'étendre leur portée à très large échelle, et pour des périodes allant de 10 à 20 ans, sont les suivants :

- ♦ **Restauration et préservation d'écosystèmes naturels**, par exemple des mangroves. Près de 8 000 hectares ont ainsi été replantés en Casamance (projet « Océanium ») ; 4 500 hectares dans le delta du Gange (projet « News ») ; 5 000 hectares en Indonésie (projet « Yagasu »). Ces projets sécurisent les populations (protection contre les cyclones ou l'invasion des eaux salées) et apportent des ressources alimentaires par la régénération des écosystèmes ;
- ♦ **Agroforesterie et restauration des sols par des pratiques agricoles durables**. Avec le soutien de la Fondation Naandi, les communautés tribales Adivasi de la vallée d'Araku ont par exemple planté six millions d'arbres (fruitiers, bois de chauffe et de construction...) dont trois millions de caféiers, via des modèles agroforestiers. Au Guatemala, 4 000 hectares d'arbres et de plantes vivrières sont plantés sur la montagne du Cerro San Gil (projet « Fundaeco ») et permettent aux familles paysannes d'augmenter leur sécurité alimentaire et leurs

revenus, tout en protégeant la biodiversité. Au Kenya (projet VI « Agroforestry ») sur les pentes du Mont Elgon, à proximité du lac Victoria, les moyens de subsistance de 30 000 petites exploitations agricoles vont s'améliorer par une intensification de l'agriculture respectueuse des ressources naturelles (*Sustainable Agricultural Landscape Management - SALM*) et le développement de la production laitière. Le projet contribue également à la protection des ressources en eau et génère des impacts sociaux positifs pour le travail des femmes ;

- ♦ **Accès à l'énergie rurale réduisant la déforestation**. Au Kenya, le projet « Hifadhi » a équipé 60 000 ménages de foyers à bois améliorés qui en réduisent notablement la consommation, et diminuent, par rapport aux anciens dispositifs de cuisson, la pression sur les forêts, les temps de collecte du bois pour les familles, ainsi que les expositions aux fumées toxiques des anciens dispositifs de cuisson. Au Burkina-Fasso, avec l'appui de l'ONG Tiipaalgaa, 30 000 foyers améliorés ont été installés dans les villages par leurs habitants, avec une démarche visant à sécuriser leur utilisation sur la durée dans une zone sahélienne. Grâce au soutien financier de l'AFD (Agence française de développement), un volet agroforesterie a été ajouté à ce projet. Au Pérou, le projet ITYF (du nom de l'ONG Instituto Trabaja y Familia) a installé 30 000 foyers à bois améliorés ainsi que des kits d'hygiène auprès de familles en grande pauvreté dans les Andes

péruviennes. En parallèle, le projet est porteur de formation et de sensibilisation sur la santé (réduction des fumées toxiques, importance de faire bouillir l'eau, gestes d'hygiène de base...) et aura aussi un impact significatif contre la déforestation.

En 2020, les projets ci-dessus ont impacté la vie de plus d'un million de personnes, et contribué à replanter plus de 130 millions d'arbres, soit une surface équivalente à cinq fois celle de Paris, à équiper 120 000 familles de foyers de cuisson améliorés qui réduisent la déforestation et préservent la santé des femmes, pour un total de 10 millions de tonnes de CO₂ séquestrées ou évitées (les projets durent entre 10 et 20 ans). Ils contribuent donc à compenser, sur une base volontaire, les émissions carbone d'Hermès.

En 2020, pour aider les populations du bassin du Gange mobilisés dans le projet Sunderbans de Livelihoods Carbon Fund, **Hermès a effectué une donation spéciale pour la reconstitution d'une école détruite par le cyclone Amphan.**

Les résultats obtenus par les projets du fonds avaient incité les actionnaires de Livelihoods, dont Hermès, à lancer en 2019 un second fonds carbone, fonctionnant sur des principes similaires au premier fonds. En 2020, les actionnaires de Livelihoods Carbon Fund travaillent à la constitution d'un troisième projet Livelihoods.